

LES UNITES DISPARUES

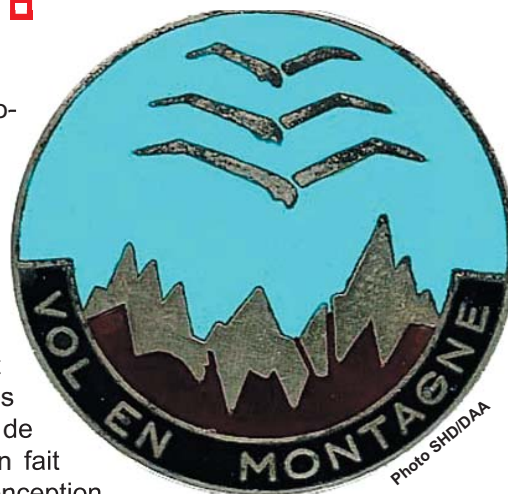
Une rubrique conçue, suivie et alimentée par Bernard PALMIERI
Profil de Patrice GAUBERT

Le Centre d'Entraînement au Vol en Montagne - Des planeurs dans les Alpes -

Dans l'immédiat d'après guerre, les reconnaissances et liaisons aériennes en Indochine contraignent souvent les équipages de l'armée de l'air à intervenir en zones montagneuses à l'aérologie si particulière. Il en résulte beaucoup de pertes, tant humaines que matérielles, au sein des Groupes d'aviation d'observation de l'artillerie (GAOA) et des Escadrilles de liaison aériennes (ELA). L'état-major décide alors, le 1^{er} novembre 1950, de transformer la section de vol à voile de la base école 127 de

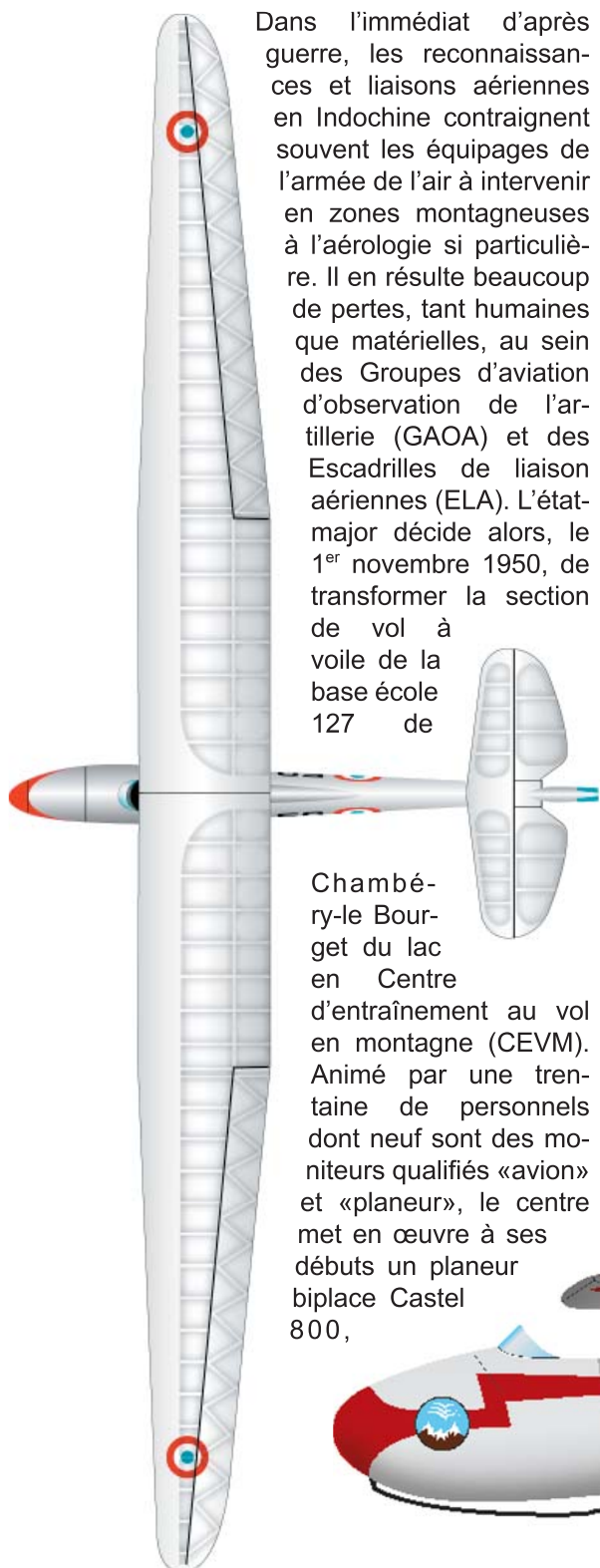
Chambéry-le Bourget du lac en Centre d'entraînement au vol en montagne (CEVM). Animé par une trentaine de personnels dont neuf sont des moniteurs qualifiés « avion » et « planeur », le centre met en œuvre à ses débuts un planeur biplace Castel 800,

des planeurs monoplaces Castel 311P, Emouchet 103 et 104, Nord 2000 et Air 100, ainsi que trois MS500 pour les vols en montagne, deux Tiger Moth remorqueurs et un Goéland pour les EvaSan. Certains de ces planeurs sont en fait des appareils de conception allemande, fabriqués en France dès la Libération et dont les premiers exemplaires ont été saisis lors de la pénétration des forces françaises en Allemagne en 1944-45. L'activité va bon train et les résultats très probants sont salués par l'Inspection générale de l'armée de l'air en 1952. L'activité véli-vole prend aussi une importance accrue au fil du temps et l'état-major autorise dès 1951 des stages « purs planeurs », non liés à l'instruction des pilotes en montagne. Ainsi les pilotes de planeurs à cocardes vivront-ils ici de grandes heures... Rappelons simplement que le 7 mai 1951, le Capitaine Fonteilles et l'Adjudant-chef Lamblin sur Kranich 2 établissent le record de vitesse sur biplace en circuit fermé de 100 km avec 66 km/h, battant de 22 km/h le précédent exploit de l'américain Brigler.



Comme toute unité navigante qui se respecte, le CEVM propose un insigne qui est homologué sous le numéro A507 le 8 janvier 1952. Celui-ci représente clairement des cimes enneigées survolées par un trio de mouettes, une évocation directe du site lacustre et montagneux du Lac du Bourget, fréquenté par les mouettes d'eau douce, excellents planeurs.

Le CEVM est finalement dissous en mai 1953. Il faudra attendre vingt ans pour qu'une unité de l'armée de l'air reprenne à part entière l'entraînement au vol à voile de performance avec le CVVAA 55/273 de Romorantin.



Un Rhönbussard, planeur d'origine allemande, au Bourget-du-Lac en 1951.